

Laurent Auzoult-Chagnault, en sa qualité de co-directeur du département de psychologie et dans le cadre du dispositif « Pass-Las » qui le prévoit, intervient pour ajouter la demande particulière d'un demi-poste ATER.

Madame Gaimard propose de procéder au classement des demandes et précise que la formulation dans le document finalisé devra mentionner (en observations) les postes sur supports, vacants ou susceptibles d'être vacants. Elle ajoute que l'année précédente la priorité avait été donnée aux postes vacants.

Proposition de classement :

Rang	Département-Composante	Spécialité – Profil	Observations
1	Psychologie	Clinique – 1	Support ATER - Renouvellement du poste ATER
2	Sociologie	Sociologie - 1	Support ATER - Renouvellement du poste ATER
3	Psychologie	Sociale – 1	Support ATER- Renouvellement du poste ATER
4	Psychologie	Cognitive – 1	Support ATER - Renouvellement du poste ATER
5	Histoire	Ancienne	Support ATER - Déficit d'encadrement
6	Psychologie	Sociale – 2	Support ATER – Renforcement d'équipe
7	Psychologie	Cognitive – 2	Support ATER – Renforcement d'équipe
8	Psychologie	Développement – 2	Support ATER – Renforcement d'encadrement
9	Psychologie	Dispositif PASS-LAS	Support ATER - ½ poste dispositif PASS-LAS
10	Psychologie	Développement – 1	Poste vacant (retraite Mme Vinter)
11	Sociologie	Sociologie - 1	Poste vacant (retraite Mme Gaimard)
12	Psychologie	Clinique – 2	Poste vacant (disponibilité Mme Viodé)
13	Musicologie	Musicologie	Poste vacant (départ M.Zara)
14	Histoire	Contemporaine - 1	Poste vacant (retraite M.Gacon)
15	Histoire de l'art	Art contemporain	Poste vacant (retraite M.Bonnet)
16	Géographie	Géographie aménagement 1	Poste vacant (retraite M.Boquet)
17	UFR Sciences Humaines	Anglais poste composante	Poste vacant (départ Mme Morisson)
18	Histoire	Contemporaine - 2	Susceptible d'être vacant (promotion éventuelle de M.Mazurel)
19	Géographie	Géographie aménagement 2	Susceptible d'être vacant (promotion éventuelle de M.Motte-Baumvol)
20	Histoire	Médiévale	Susceptible d'être vacant (promotion éventuelle de M.Mouillebouche)
21	Histoire	Contemporaine - 3	Susceptible d'être vacant (promotion éventuelle de Mme Baby)

Le classement proposé dans le cadre du recrutement des postes d'ATER est adopté à l'unanimité (une abstention).

9- Dialogue Objectifs Moyens (DOM)

Madame Gaimard n'a pas encore reçu les documents à compléter pour formuler les demandes de recrutement de la composante pour la rentrée 2025. Cependant, le prochain conseil d'UFR ne sera planifié que fin juin 2024 et il est nécessaire d'anticiper et de prévoir dès maintenant ces besoins de recrutement.

Plusieurs éléments importants connus sont à prendre en compte :

- Département de psychologie (spécialité clinique) : mise en disponibilité d'un poste de MCF pour quatre années, à l'issue desquelles l'enseignante concernée sera éligible à un départ en retraite ;
- Département de musicologie : en raison du départ à la retraite de Max Noubel (limite d'âge atteinte), Philippe Gonin deviendra le seul enseignant-chercheur du département qui ne pourra être maintenu dans ces conditions ;

- Philippe Bouchet, en détachement en Suisse, a demandé sa réintégration. Son poste sera dégelé mais un autre poste serait susceptible d'être gelé en remplacement ;
- Comme suite au départ de Valérie Morisson, MCF et chercheuse dans un laboratoire extérieur à l'UFR (laboratoire TIL), Madame Gaimard a rencontré le directeur de ce laboratoire. Un transfert de poste de PRAG en Anglais est proposé depuis l'UFR Droit vers notre composante, en échange du poste de MCF. Cette procédure permettrait le recrutement (à la rentrée 2025) d'un enseignant contractuel au lieu d'un MCF, en mesure d'effectuer le même volume horaire d'enseignement qu'un professeur agrégé (PRAG).

À la rentrée 2026, le poste de PRAG pourrait ensuite être sollicité.

Proposition de recrutement et classement :

Classement	Corps	Département - Spécialité	Section CNU	Laboratoire	Poste de :
1	PR	Psychologie du développement	16	LEAD	Mme Vinter
2	PR	Sociologie	19	LIR3S	Mme Gaimard
3	MCF	Musicologie	18	LIR3S	M. Zara
4	PR	Géographie	23	ThéMA	M. Boquet
5	PR	Histoire de l'art- archéologie	22	LIR3S	M. Bonnet
6	MCF	Histoire contemporaine	22	LIR3S	M. Gacon
7	MCF	Psychologie clinique	16	Psy-DREPI	Création
8	Contractuel	Anglais	11	-	Mme Morisson

Le classement proposé dans le cadre du recrutement de huit enseignants pour la rentrée 2025 est adopté à l'unanimité.

10- Questions diverses

1°) Lyssandre Baron demande la mise en ligne des statuts de l'UFR sur le site internet.

La demande sera de nouveau transmise au service communication.

2°) Philippe GONIN (département de musicologie), dans le cadre du renouvellement du parc informatique de la salle Lenôtre (15 postes) souhaite connaître la date de réception des appels à projets pédagogiques. Il précise que l'ESM participe à ce renouvellement.

Madame Gaimard souhaiterait recevoir une fiche détaillée des besoins.

3°) Présentation des candidatures Parcoursup :

Les candidats peuvent encore modifier leur dossier jusqu'au 3 avril 2024, cependant il ne leur est plus possible d'ajouter des vœux. Le parcours musicologie PMS ne passe pas par Parcoursup, puisque l'accès est géré par le concours d'entrée à l'ESM.

Mme Gaimard présente les premières statistiques :

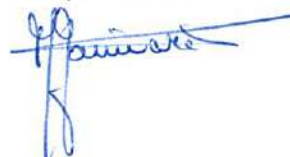
Département	Année 2024	Année 2023	Variation	
Histoire	829	1 204	-31,1 %	
Histoire de l'art-archéologie	841	984	-14,5 %	
Sociologie	1 027	1 228	-16,4 %	
Psychologie	Classique	4 072	4 174	-2,4 %
	LAS	1 374	1 419	-3,2 %
	Total	4 385	4 474	-2,0 %
Géographie	233	313	-25,6 %	
Musicologie	380	365	4,1 %	
Parcours bidisciplinaire	40	40	0,0 %	

Madame Gaimard remercie les membres du conseil et lève la séance à 19 heures 50.

La secrétaire de séance
Edwige PRAT-BÉLIARD



La directrice de l'UFR Sciences Humaines
Présidente du Conseil d'UFR
Maryse Gaimard



P.J. : annexe (présentation de Nathalie Thomas)

[Nouvelle offre de formation - Modalités de contrôle continu pour la session de rattrapage « Seconde chance »
Volume horaire de certains enseignements]

ANNEXE

Conseil de l'UFR Sciences Humaines du 19 mars 2024 : annexe au procès-verbal

Présentation du point 4-3 de l'ordre du jour par Nathalie Thomas : "Nouvelle offre de formation - Modalités de contrôle continu pour la session de rattrapage « Seconde chance » - Volume horaire de certains enseignements".

Les maquettes, telles qu'elles ont été envoyées aux services centraux fin 2023 et validées dans les conseils, présentaient la structure des maquettes et les volumes horaires d'enseignements, de sorte de calculer la soutenabilité financière. Il reste à affiner les modalités de contrôle des connaissances, notamment le poids des UE entre elles, et la détermination de la session 2 et de la notion de deuxième chance.

- Département de géographie :

Les modalités de seconde chance dans le département de géographie prennent la forme d'une épreuve de session 2 sur l'ensemble des CC, fusionnée à celle du CT. L'épreuve de session 2 unique pour chaque matière servira à remplacer, dans les matières non validées des UE non validées des semestres non validés, les notes de CT et/ou de CC inférieures à 10/20 ou les défaillances.

L'enseignement de CUN et la préproMEEF géographie sont prévus en CCI et comprendront donc une seconde chance en cours de semestre pour les étudiants défaillants ou ayant obtenu une moyenne inférieure à 10/20 aux différentes évaluations prévues.

Concernant le statut AJAC, les enseignants demandent à ajouter la contrainte d'avoir validé au moins une UE fondamentale, dans les 18 ECTS de chaque semestre.

- Département d'histoire de l'art et archéologie

En HAA, le principe retenu est une épreuve de rattrapage pour les CC en session 2. A ce stade, la majorité des enseignements ne sont pas encore répartis entre les enseignants et intervenants du département. Aussi, les durées et nature d'épreuves ne sont-elles pas encore connues. Elles seront communiquées aux étudiants dans le mois de la rentrée par les intervenants des disciplines, conformément aux textes en vigueur.

Le statut AJAC prévu au RCE n'est pas modifié.

- Département de musicologie

Il a entériné la demande des responsables pédagogiques de licence d'harmoniser, de proportionnaliser le poids des coefficients au poids des ECTS. Ces derniers sont donc proratisés, avec toutefois une différenciation moins sévère sur les coefficients que sur les ECTS, à la fois pour valoriser les UE fondamentales sur l'annexe descriptive du diplôme, mais sans complexifier dans exactement les mêmes proportions la poursuite d'études des étudiants. Il s'agit là de compenser avec équité les spécificités des évaluations dans les disciplines particulières de la musique, du chant et de la pratique musicale.

Coût maquette avant modifications 2 343 HETD, 2 294 après les modifications, il n'y a donc pas de surcoût. Concernant le statut AJAC, le département de musicologie demande au conseil de valider une contrainte supplémentaire, à savoir avoir, parmi les 18 ECTS validés à chaque semestre, au moins une UE fondamentale, et ce, à la fois pour la licence de musicologie et celle de pratique musicale spécialisée, dont la fiche formation ne nous est parvenue que le 15 mars 2024 et est en cours de finalisation entre les responsables et enseignants des deux parcours.

La maquette de la licence de musique, pratique musicale spécialisée est arrivée le 15 mars. Elle est en cours de finalisation, et les enseignements mutualisés avec la licence de musicologie, en cours d'harmonisation également.

Les spécificités de certaines évaluations, collectives alors que la notation est individuelle, et liée également à la nature de la composition du jury de ces évaluations, ne permettent pas l'organisation d'un rattrapage individuel.

- Département de psychologie

Il a été décidé en conseil de département d'harmoniser, de proportionnaliser le poids des coefficients au poids des ECTS.

Concernant les modalités de session 2 et de deuxième chance, elles ne sont pas encore toutes finalisées et seront mises à disposition des étudiants au plus tard dans le mois suivant la rentrée conformément aux textes en vigueur. Il s'agira notamment de déterminer celles pour lesquelles l'enseignant n'est pas encore connu.

Concernant le statut AJAC, le département de psychologie demande au conseil de valider une contrainte supplémentaire, à savoir avoir, parmi les 18 ECTS validés à chaque semestre, au moins deux des trois UE fondamentales.

En licence pro Formateur en milieu professionnel, les compétences correspondant aux attendus du RNCP, et permettant un découpage des inscriptions en formation continue par modules, seront étudiées dans un deuxième temps, sans remettre en cause les choix et la maquette déjà votée. Par ailleurs, les modalités d'accès sont reconduites à l'identique : soit par dossier de VAP via la formation continue, soit sur dossier avec un bac + 2 déjà validé.

Les compétences associées aux éléments validés seront insérées dans le supplément au diplôme, afin de répondre aux directives de l'arrêté du 6 décembre 2019 et de l'article D123-132 du code de l'Education.

- Département de sociologie

Cette licence passe en quasi-totalité en blocs de compétences. Une partie des UE est proposée en contrôle continu intégral. La seconde chance est donc organisée en cours de semestre pour les étudiants défaillants ou ayant obtenu une moyenne inférieure à 10/20 sur ces matières, dans un bloc non validé par compensation.

Le statut AJAC prévu au RCE n'est pas modifié.

- Département d'histoire

Sur l'ensemble du cycle licence, toutes les UE fondamentales de licence d'histoire sont évaluées en première session par un contrôle continu et un contrôle terminal. En session de rattrapage, l'étudiant repasse uniquement les CT des matières non validées des UE non validées des semestres non validés. Dans les UE fondamentales, les matières pour lesquelles une épreuve de rattrapage n'a pas été prévue sur les CC, la note moyennée de CC est conservée si elle est supérieure ou égale à 10/20, neutralisée si elle est inférieure à 10/20 ou si l'étudiant était défaillant.

Concernant le statut AJAC, le département d'histoire demande au conseil de valider une contrainte supplémentaire, à savoir avoir, parmi les 18 ECTS validés à chaque semestre, au moins l'une des UE fondamentales.

Il est donc demandé au conseil d'UFR de valider ces modifications, qui devront ensuite être votées dans les instances de l'université. Les fiches complètes seront soumises au vote définitif du conseil lors du dernier conseil de l'année universitaire.

Département de licence	MCC mises au vote	Statut AJAC
Géographie	<ul style="list-style-type: none"> • Seconde chance = épreuve en session 2 commune aux rattrapages de CT et CC d'une matière donnée pour les matières NV des UE NV des semestres NV • CUN et préproMEEF géographie prévus en CCI. Seconde chance en cours de semestre (étudiants défaillants ou ayant obtenu une moyenne inférieure à 10/20 aux évaluations prévues) 	RCE + validation d'au moins une fondamentale à chaque semestre
Musicologie	<ul style="list-style-type: none"> • Principe de proportionnalité des ECTS et des coefficients, avec une limitation de l'écart sur le coef / ECTS pour ne pas complexifier la poursuite d'études • Travail en cours sur les matières « théoriques » qui seront alignées en PMS sur le parcours musicologie. • Spécificité PMS : pas de seconde chance sur les CC correspondant à des évaluations de groupe (exemple : quatuors, orchestres) ne pouvant être reproduites individuellement ultérieurement à l'évaluation principale • Une UE convertie en « bloc de compétences » évaluée sur un barème de 0 à 4 à convertir et moyenner avec les autres UE 	RCE + validation d'au moins une fondamentale à chaque semestre
Histoire	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les UE fondamentales évaluées en première session par CC + CT • Rattrapage : CT en session 2 • Seconde chance pour les CC qui n'ont pas prévu d'épreuve de rattrapage en semestre (concerne les étudiants <10 et les absents) = neutralisation de la note de CC 	RCE + validation d'au moins une fondamentale à chaque semestre
Psychologie	<ul style="list-style-type: none"> • Proportionnalité des coefs des UE avec les ECTS • Modalités de seconde chance en cours de finalisation • LP formateur : compétences associées aux modules insérées dans le supplément au diplôme. • Accès en VAP ou avec un bac + 2 déjà validé, sur dossier 	RCE + validation d'au moins deux fondamentales à chaque semestre
Histoire de l'Art	<ul style="list-style-type: none"> • Principe d'une épreuve de rattrapage pour les CC en session 2 • Durées et nature d'épreuves non connues à cette heure (enseignements non encore répartis entre les enseignants, certains n'étant pas encore recrutés) 	Sans ajout par rapport au RCE
Sociologie	<ul style="list-style-type: none"> • Passage en blocs de compétences avec une organisation mixte en UE à l'intérieur • Partie des UE en CCI (seconde chance en cours de semestre pour défaillants et notes <10 sur blocs non validés) 	Sans ajout par rapport au RCE

Légende :

NV : non validé

AJAC : Ajourné mais autorisé à continuer

CC : Contrôle Continu

CT : Contrôle Terminal

PMS : Pratique Musicale Spécialisée